



# VILLE DE MATANE

Ville de Matane

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

3 mars 2014

## RÉSOLUTION 2014-128

*La résolution suivante a été adoptée par le Conseil de la ville de Matane le 3 mars 2014 lors de la séance générale tenue en l'Hôtel de ville à 20 h et à laquelle étaient présents mesdames les conseillères Monique Fournier et Brigitte Michaud et messieurs les conseillers Mario Hamilton, Nelson Simard et Steve Girard, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jérôme Landry, maire.*

*Sont également présents monsieur Gilles Malouin, directeur général et monsieur Nicolas Leclerc, greffier.*

*Absence motivée de monsieur le conseiller Michel Côté.*

### **BUREAU DE POSTE DE MATANE ET DISTRIBUTION DU COURRIER À LA PORTE – APPUI AUX EMPLOYÉS DE POSTES CANADA**

Considérant que Postes Canada met de l'avant un plan d'action qui envisage une réorganisation des services postaux et de leur tarification;

Considérant que Postes Canada a annoncé qu'il entend éliminer, dans un délai de cinq (5) ans, la distribution du courrier à domicile dans l'ensemble du pays, à compter de la fin de l'année 2014;

Considérant que la Ville de Matane est particulièrement préoccupée par la hausse des coûts des services postaux dans les zones rurales et éloignées et par les services reçus par la population vieillissante et les ménages canadiens qui comptent sur la livraison du courrier à domicile;

Considérant que ces changements pourraient occasionner la fermeture de bureau de poste suite à l'instauration d'un tel plan d'action et qu'il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane appuie les employés du bureau de Postes Canada de Matane et s'oppose au plan d'action de Postes Canada afin de contrer une éventuelle fermeture du bureau de poste local et de veiller à ce que les préoccupations des municipalités soient prises en compte relativement au dossier de la distribution du courrier à domicile.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

Copie conforme  
4 mars 2014

Le greffier,

Nicolas Leclerc,  
Avocat